MAROL'INFOS

Bulletin d'information - N°167– février /mars 2022



LE MOT DU MAIRE

Jours plus longs… Températures plus clémentes… Arbres en fleurs… Pas de doute, le printemps est bien là ! Le début de cette saison tant attendue coïncide cette année avec un événement particulier : la création d'un marché hebdomadaire dans notre village (voir page 3).

Ce changement de saison voit aussi le départ de notre policier municipal qui intègre une commune plus proche de son nouveau domicile.

Dès son arrivée dans notre belle commune en septembre 2017, Jérémy Horent a fait preuve d'une grande implication dans tous les sujets qui lui ont été confiés : lutte contre les incivilités, urbanisme, environnement, sécurité… Au-delà de ses nombreuses compétences, ses qualités humaines lui ont permis d'instaurer rapidement un climat de confiance, privilégiant toujours le dialogue et la prévention.

C'est à contrecœur que j'ai accepté cette demande de mutation qui sera effective à compter du 4 avril.

Vous avez sans doute déjà remarqué son absence depuis quelques jours. Sa bienveillance nous manquera à tous. Je ne le remercierai jamais assez pour toute l'aide et le conseil qu'il a pu nous apporter.

Souhaitons-lui une bonne continuation pour sa nouvelle affectation !

Le Maire
Julien Poireau

DANS CE NUMÉRO



Conseil municipal: p 2



Associations: p 6 à 12



Les amis de l'école : p 10

Compte rendu du conseil municipal
Du mardi 8 février 2022

Le compte-rendu en date du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Les membres du Conseil Municipal **approuvent les décisions suivantes à l'unanimité des membres présents et représentés**, c'est-à-dire **17 VOTANTS**.

Institution

M. le Maire, après avoir transmis les informations relatives à la procédure suite à la démission de M. Dominique GUÉRARD, invite les conseillers municipaux à se prononcer sur le non remplacement du poste d'adjoint devenu vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à raison de :

1 voix **CONTRE** / **17** voix **POUR**

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints au Maire à **4.**

Election d'un membre élu au Conseil d'Administration du CCAS suite à démission

M. le Maire informe que, suite à la démission de M. Dominique GUÉRARD, il y a un siège vacant au Conseil d'Administration du CCAS qu'il convient de pourvoir. M. Joachim LAMBERT propose sa candidature.

Les conseillers municipaux donnent leur accord et à raison de **18 VOIX POUR** M. Joachim LAMBERT siégera au Conseil d'Administration du CCAS.

Modification du périmètre du SDESM par adhésion de nouvelles communes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

Modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été révisé par délibération du 11 juillet 2019.

Il présente ensuite les principales dispositions des articles L153-36 et suivants, relatives à la modification des PLU.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter des adaptations au PLU en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE cette demande.

Validation du Document d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Annule et remplace la délibération 2021-46 : Mandatement et engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du BP 2022

M. le Maire informe de la nécessité de remplacer la délibération prise en date du 18 novembre 2021 et enregistrée sous le n°2021-46 car le tableau annexé notifiait les articles comptables de la nomenclature M14. Or, depuis le 01er janvier 2022, la commune est passée à la nomenclature M57 ainsi des changements d'articles sont nécessaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présente décision.

Autorisation d'engagement des dépenses au 623 : Fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des membres présents et représentés qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération relative à l'autorisation d'engagement de dépenses au 623 « Fêtes et Cérémonies ».

En effet, le passage à la nomenclature M57 implique un changement d'article comptable. Le détail des dépenses éligibles reste identique. La décision est approuvée à l'unanimité.

Attribution d'une subvention aux Marollais participant aux activités de la piscine de Montereau-Fault-Yonne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération relative à l'attribution d'une subvention aux Marollais participant aux activités de la piscine de Montereau-Fault-Yonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide **de rembourser** aux administrés, sur présentation d'un justificatif, par mandat administratif, une participation financière portée sur toute prestation piscine à hauteur de 20.00€ pour un adulte et 15.00€ pour un enfant, par année civile.

INFORMATIONS :

M. le Maire procède à la lecture du discours de M. Dancoisne Pierre, président de l'association des anciens combattants qui propose de redénommer l'association comme suit : Association du devoir de mémoire des enfants de Marolles-sur-Seine morts pour la France. Si l'intitulé peut sembler un peu long, néanmoins il est aussi plein de sens.

M. le Maire informe des avancées du projet Chemin de la Vigne.

Jean-Pierre Paviot informe que l'enquête publique relative à la ZAC du Moulin se tiendra conjointement à Marolles-sur-Seine et la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) du 28 février 2022 au 30 mars 2022. Le Commissaire Enquêteur effectuera une permanence le mercredi 09 mars 2022 de 14h à 17h et le samedi 19 mars 2022 de 09 à 12h.

Adeline Farge relate des problèmes (retards et problèmes de correspondance avec les bus desservant le collège) au niveau des transports sur les lignes régulières au niveau de Saint Donain. Elle transmettra à **Michel Dalibon** les échanges par mails à ce sujet.

Laurie Lecoustre informe que les travaux effectués récemment ont satisfait les administrés de Saint Donain mais que les arbres sur une propriété privée présentent un caractère inquiétant car ils penchent dangereusement.

Adeline Farge dit que les travaux à la Maison Pour Tous ayant débuté, les associations ont pu rejoindre l'ancien cabinet médical, devenu vacant, et précise que des aménagements et entretien ont été effectués.

Frédéric Fontaine et Dominique Aquilon, conseillers communautaires, exposent la situation de Confluence Habitat et les 5 projets qui seront à l'ordre du jour du conseil communautaire du 15 février 2022.

Marie-Rose Tassel fait part de la volonté de la conciergerie Imanesya de changer de local mais qu'elle ne peut acquérir le bâtiment de la boucherie qui est en vente et qui peine à trouver preneur. Elle souhaite savoir si la commune pourrait exercer son droit de préemption urbain (DPU). Car si la commune se portait acquéreur alors Imanesya pourrait le louer. **Frédéric Fontaine** répond qu'une commune qui exerce son DPU doit avoir un projet précis pour une nouvelle destination. Il faut aussi considérer l'aménagement du bâtiment et les travaux éventuels de remise aux normes et le coût que cela représenterait.

Marché communal : Véronique Laurié informe d'un RDV le 10 février 2022 avec un maraicher.



BORNES ÉLÉCTRIQUES

Attention amende



De nombreux automobilistes profitent des places réservées aux véhicules électriques pour stationner.

Imaginez-vous squatter la pompe d'une station essence ? De la même façon, une place réservée à la recharge des véhicules électriques ne doit pas être considérée comme une place de stationnement !

Un conducteur de véhicule électrique peut se retrouver bloqué pendant des heures à cause d'une place occupée, ne pouvant faire le plein de sa batterie comme on le ferait d'un réservoir avec du carburant. De plus en plus de professionnels roulent à l'électrique. Le manque de place peut impacter leur activité et la qualité de leur service.

Mais parfois, c'est un propriétaire de voiture électrique qui bloque l'accès à une borne de recharge ! Ces voitures «ventouses » ne sont pas en train de charger bien qu'elles soient stationnées devant une borne. Le terme « stationnement réservé » ne signifie pas qu'une voiture peut y être laissée à long terme. Ce ne sont pas des stationnements mais des espaces de recharge dans lesquels une voiture peut être laissée le temps d'utilisation de la borne.

Quelle sanction si vous n'êtes pas autorisé à stationner ?

Les dispositions de l'article R.417-10 du Code de la route sont très claires : si vous n'êtes pas autorisé à vous garer sur ces emplacements vous êtes passible d'une amende pour stationnement gênant.

Comme pour un stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées, vous vous exposez à un enlèvement par la fourrière. Article R417-10 du Code de la route.

UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE À MAROLLES

Après l'enquête réalisée dans un numéro précédent du Marol'infos, les membres de la commission animation ont étudié vos réponses, majoritairement en faveur de la création d'un marché à Marolles le samedi. Ils ont rencontré les commerçants qui ont également adhéré à cette idée.

Les premiers étals s'installeront sur la place dite du « carrefour » dès le **samedi 16 avril** : un maraîcher, une fromagère et une fleuriste vous accueilleront **de 8h00 à 13h00**. D'autres commerces se joindront à eux dans les semaines à venir et viendront compléter les commerces de proximité déjà présents dans notre village.

N'oubliez pas votre panier !

Note : Le stationnement sur la place sera interdit tous les samedis de 5h00 à 14h00.

MAROLLES AU FIL DES RUES

La rue des Sautereaux

Après la rue du Bac, nous atteignons une autre rue aristocratique de Marolles, la rue des Sautereaux.

En effet, cette courte rue est bordée de beaux murs briards : à gauche en descendant vers la Seine, celui de la grande propriété boisée, dénommée sur certaines cartes postales anciennes « Le Château » et dont les communs possèdent un magnifique portail cocher avec heurtoirs.







A droite, ce sont les murs de l'ancienne ferme « Mercier » suivis de ceux de la villa dénommée là encore sur certaines cartes postales anciennes : « La Chaumière » et qui conserve derrière ses murs, un château d'eau privé, témoin de l'époque où l'eau courante ne desservait pas Marolles.

Mais d'où peut bien venir ce nom de Sautereau ? Cela dériverait de sauter et du suffixe eau. C'est possible si l'on sait que la Seine pouvait se traverser à gué l'été, en période de basses eaux avant les aménagements pour la navigation et que celui-ci se trouvait à peu près au bas de cette rue.
Au XVIIIème siècle, ce mot désignait un jeune garçon agile.
Il est à noter que les plaques des rues ne sont pas orthographiées de façon identique : en haut la bonne orthographe et en bas, le « e » a sauté. Il devait être trop agile !





Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

Visite des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans notre commune

La nouvelle équipe de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine et Marne élue à l'automne dernier a décidé d'aller à la rencontre des artisans de sa circonscription, et notamment des jeunes entreprises.

C'est ainsi que Françoise Mariage et Claude Tellier, référents du territoire de Montereau–Fontainebleau accompagnés de Geoffroy Debotte, responsable de l'antenne de Montereau se sont rendus dans notre commune lundi 7 mars 2022 à la rencontre de « l'Atelier Mingot », le salon de coiffure et d'esthétique de la place Charles de Gaulle et d'Imanesya, l'entreprise de services à la personne de la Rue Grande.



Les échanges mutuels ont semble-t-il été profitables.

Initiative à reproduire.



TRAVAUX DE VOIRIE

Saint-Donain a son panneau

La Communauté de Communes du Pays de Montereau a réalisé la réfection des chaussées de ce quartier.

Mais pour obtenir les subventions correspondantes, il fallait que celui-ci soit identifié comme une zone agglomérée et reconnue comme telle par la pose de panneaux d'agglomération.





« Saint-Donain – Commune de Marolles-sur-Seine »
c'est maintenant chose faite.

A.S.MAROLLES

Assemblée Générale et Stages Multisports



L'Assemblée Générale de l'A.S.M. du 11 février dernier a fait l'objet de la mise en avant des événements marquants suivants :

- La mise à l'honneur de 27 Lauréats 2021 pour leur fidélité, leur assiduité, leur implication et leur dévouement.

- La présentation du rapport moral listant une très forte activité de l'ASM et de ses sections. Les statistiques font état de 710 adhérents (soit + 50 par rapport à 2021), d'une bonne répartition de toutes les tranches d'âge allant de 3 à 92 et d'une parité Homme - Femme.

A noter que 3/4 des dirigeants de l'ASM et de ses sections ne sont pas des Marollais, que nos adhérents viennent de 70 communes et qu'ils font en moyenne 13.4 km aller-retour pour venir faire du sport à Marolles.

- La présentation du rapport d'activité 2021 par les présidentes et présidents de section (Basket-ball, Football, Gymnastique fitness et Zumba, Gymnastique Rythmique et Danse moderne, Hand-ball, Pétanque, Stages multisports et Multisports Baby, Tai Chi et Yoga, Taikibudo, Tennis et Tennis de table), activités très perturbées par la COVID sur les 6 premiers mois mais qui ont bien repris depuis septembre.

- Des résultats financiers fortement déficitaires suite à des remboursements de cotisations liés à la sous activité due à la Covid, déficits donnant lieu à une baisse de trésorerie, trésorerie qui restera encore acceptable avec une gestion saine et rigoureuse des sections de l'ASM.

- Remerciements aux communes de Marolles, Misy, La Tombe, Balloy et Barbey ainsi qu'au Conseil Départemental pour l'attribution de subventions.

- Le renouvellement du bureau sans aucun changement par rapport à celui de 2021, à savoir :

- Patrick LE FLOC'H (Président), Céline CHAUVIERE (Vice-Présidente), Sandrine BOUTIN (Secrétaire), David NARME (Secrétaire adjoint), Katy LELOIRE (Trésorière), Nathalie FONTAINE (Trésorière adjointe), et comme membres Bénédicte BLANCHOT, Grégory GANDOIN et Philippe BOUTIN.

En clôture, des remerciements ont été adressés aux 66 participants, aux Services Techniques et secrétariat de la commune de Marolles pour leur soutien logistique et surtout à tous les bénévoles qui œuvrent sans relâche pour l'animation des nombreuses activités de l'ASM.



L'ASM vous donne rendez-vous pour son prochain stage multiports qui aura lieu pendant la 1ère semaine des vacances de printemps du 25 au 29 avril. Pour renseignements et inscriptions, veuillez contacter **Patrick LE FLOC'H au 07 77 36 32 66**

A.S.M FOOTBALL

Tournoi en salle

La levée de certaines contraintes liées à la COVID 19, nous a permis, pour la plus grande joie des enfants et des encadrants également, d'organiser pendant le week-end du 26 et 27 février notre fameux tournoi en salle destiné aux catégories U8-U9 et U10-U11 (enfants de 7 à 10 ans).



Le samedi 26 après-midi 12 équipes U8-U9 (dont 3 de Marolles) se sont ainsi rencontrées au gymnase des Gravelins, nos jeunes pousses avaient des fourmis dans les jambes, tant l'attente a été longue.

Vainqueur du tournoi : Montereau 1- Deuxième : Marolles 1 - Troisième : Champagne.

Le challenge du Fair-Play a été remis à l'équipe de Varennes (filles), celui du meilleur gardien au club d'Avon et celui du Vainqueur du concours « tirs au but » à Toavina de Champagne.



Le dimanche 27, c'était au tour des U10-U11 (16 équipes) d'en découdre sur toute la journée dans un bel esprit de sportivité. Les rencontres ont été âprement disputées.

La victoire est revenue à l'équipe de Montereau 2 qui a battue l'équipe de Longueville en finale.

Les équipes de Marolles finissent respectivement à la 4éme, 11ème et 12ème place.

Le challenge du Fair-Play a été remis à l'équipe de Saint Germain Laval, celui du meilleur gardien à celle de Varennes 2.

Vainqueur tournoi « tirs au but » : David de Varennes.



Le club tient à féliciter tous nos jeunes arbitres (anciens du club) pour leur disponibilité et leur parfait arbitrage, qu'ils en soient ici remerciés.

A.S.M FOOTBALL

Loto

Que cela fait du bien de retrouver après 2 ans d'absence, une salle des fêtes comble avec la ferveur des joueurs de loto.



Une soirée très attendue par un grand nombre de marollaises et de marollais, il faut reconnaître également que la qualité des lots était à la hauteur de leurs attentes. Malgré les difficultés, les sponsors ne nous ont pas fait faux bonds, merci à : ARM – Carrefour – Studio Coiff – la boulangerie aux Douceurs de Marolles, Casa Elec, Pichon Auxerre, France Protect– Boucherie-Charcuterie Catez de Château Landon.

L'ambiance, avec des fois un peu trop de ferveur, fut au rendez-vous.

Cette réussite ne pouvait se faire sans l'aide inconditionnelle des bénévoles du club et bien sur des fameux gâteaux préparés par les mamans des joueurs.

Un grand merci à toutes ces personnes qui prennent de leur temps libre pour le plaisir des autres. Sans eux, le club ne pourrait organiser de telles manifestations.

Rendez-vous à l'année prochaine.

Pour le Club, son Président

Frédéric Fontaine



A.S.M ÉLAN SPORTIF

Lauréat 2021

L'Elan Sportif a récompensé cette année Mr MOBILLOTTE Didier pour sa détermination et sa participation à chacun des cours.

Sa motivation fait plaisir à voir,

Merci à lui.



NÉCROLOGIE

Au revoir l'Ami

C'est avec une grande tristesse et vive émotion que nous avons appris la disparition d'André BALLY à l'âge de 72 ans à Corbelin (Isère).

André fut un compagnon de route pendant 15 ans au club de Football, merci d'avoir contribué à sa structuration, aux rédactions de ses statuts et de son règlement intérieur ainsi qu'à ceux de l'A.S. Marolles.

Repose en paix, l'Ami.



COMITÉ DES FÊTES

L'année 2022 a commencé par notre traditionnel concours de belote où 12 équipes ont pu s'affronter dans la joie et la bonne humeur. Encore merci à Bernadette pour ses fameuses crêpes. Elle s'est poursuivie par une sortie au cabaret « le Philadelphia » où nous avons pu voir un spectacle de chansons et de danses avec plumes et paillettes.







Ne manquez pas nos prochains rendez-vous :

Le **samedi 26 mars** : Soirée dansante sur le thème des comédies musicales

Le **dimanche 15 mai** : Brocante à la salle des fêtes

Le **jeudi 14 juillet** : Festivités du 14 juillet avec brocante, repas champêtre, défilé de lampions, feu d'artifice offert par la municipalité et bal populaire

Le **dimanche 19 septembre** : Bourse multimédias (livres, disques, jeux vidéo, cartes postales, ...) à la salle des fêtes

Le **dimanche 8 octobre** : Concours de belote au foyer rural

Le **vendredi 18 novembre** : Apéritif dînatoire spécial « Beaujolais Nouveau » au foyer rural

Le **samedi 26 novembre** : Le noël des enfants à la salle des fêtes

Le **dimanche 27 novembre** : Marché de Noël à la salle des fêtes

Le **samedi 31 décembre** : Réveillon de la Saint Sylvestre à la salle des fêtes

Nous vous rappelons également que nous pouvons vous louer toute la vaisselle pour vos soirées privées pour un tarif modique.

Enfin, si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas, vous serez accueillis dans une ambiance conviviale et sympathique.

A bientôt.

06.74.13.88.

comite77130marolles@gmail.com

Comité des Fêtes de Marolles sur Seine

L'équipe du Comité des Fêtes

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Evènements à venir

Comme promis, nous revenons vers vous pour vous parler de nos prochains événements. Tout d'abord, nous sommes dans le regret de vous annoncer que **la brocante en salle**, initialement prévue le dimanche 03 avril, est décalée au **dimanche 25 septembre 2022**. Cette décision résulte du fait des nombreuses activités au sein de notre village.

Fini les mauvaises nouvelles et passons aux réjouissances.

Cette année, nous sommes heureux de vous retrouver pour le **Carnaval** qui se tiendra au Foyer Rural le **dimanche 10 avril** de 14h à 17h30. N'hésitez pas à déguiser vos enfants, l'ambiance n'en sera que plus festive.







Enfin, en partenariat avec la Mairie, nous vous attendons le **dimanche 17 avril** de 10h à 12h à la Maison pour Tous pour la célèbre **Chasse aux œufs** du village.

Cette chasse aux œufs est ouverte à tous les enfants et permettra aux plus petits, comme aux plus grands, de venir profiter des différentes animations mises à leur disposition tel que :

- Chamboule Tout
- Course en Sac
- Course à la cuillère
- Décoration des œufs
- Etc...



Pour tous ces évènements du mois d'avril, nous comptons sur votre présence et espérons que cela vous plaira autant qu'à nous.

Les amis de l'école

MAROLLES EN SCÈNE

Concert de la Saint Patrick, samedi 19 mars 2022.

Quel bonheur de pouvoir enfin se retrouver, de partager un magnifique moment avec le groupe « TRIO CELTIQUE »...





Vous avez tous participé à cette formidable ambiance et l'association « Marolles en Scène » vous en remercie.

C'était un très beau concert, une soirée parfaite, à la hauteur d'un retour à une vie commune et festive.

COUPE ET PIQUE

Puces des couturières



Ce dimanche 20 Mars, jour du printemps, avait lieu les puces des couturières organisées par l'association "Coupe et Pique" ! Une trentaine d'exposants de Marolles et des environs (même de Troyes !) se sont donné rendez-vous pour proposer à la vente leur surplus de matériel neuf ou d'occasion. Vous pouviez y trouver de nombreuses chutes de tissus et d'étoffes de toutes sortes, des catalogues de tricots et couture, de la laine, des boutons, de la dentelle et mêmes quelques raretés anciennes. Un moment fort chaleureux et plein de bonne humeur qui a vu passer de nombreux visiteurs.

Deux associations avaient également un stand. L'association "A Bras Cadabras Ensemble Pour Les Prémas" qui tenait la buvette, a pu récolter ainsi quelques fonds grâce à la vente de part de gâteaux délicieux et de boissons fraîches et chaudes. Cette association au grand cœur tricote et coud des layettes et accessoires de naissance qui sont ensuite offerts aux bébés nés prématurés. Vous pouvez soutenir par un don direct cette association qui a plusieurs antennes en France où venir renforcer leurs rangs de tricots et d'aiguilles. L'association "Al'drepa nocitoz" qui a participé au dernier téléthon à Marolles était également présente et a aussi besoin de vous !

En fin de journée les exposants sont repartis avec le sourire en souhaitant se revoir lors d'une prochaine manifestation ! Un bon moment à renouveler ou de prochaines rencontres à créer !









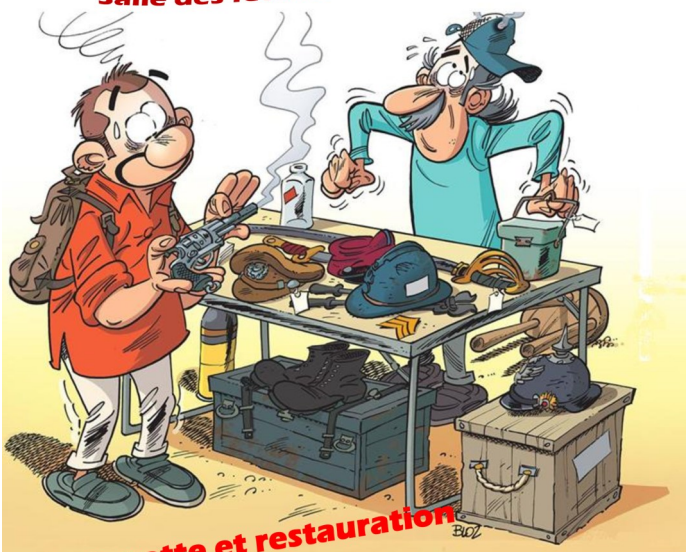
Le Comité des fêtes organise

BROCANTE

Dimanche 15 mai 2022

De 8h à 17h

Salle des fêtes de Marolles sur Seine



Buvette et restauration sur place !

Comité des FÊTES de Marolles sur Seine

Informations et réservations au 06.74.13.88.17

ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES

Section BASKET-BALL

La section Basket-ball propose un stage initiation perfectionnement les 26 et 28 avril 2022 de 17h00 à 18h30 (vacances scolaires), ouvert aux filles et garçons nés entre 2008 et 2014, tous niveaux, licenciés ou non.

Préinscription via la page FaceBook ou directement auprès de vos entraineurs.

Pour les non licenciés A.S.Marolles Basket-ball, inscription sur place avec le représentant légal.

Renseignements page Facebook :« AS MAROLLES BASKET-BALL »



ASM Association Sportive de Marolles

STAGES MULTISPORTS AVRIL 2022

But du stage : Découverte et pratique de plusieurs sports.

Encadrement : Un éducateur diplômé ayant une expérience multisports
Assisté d'une étudiante en formation BPJEPS

Durée et dates : 5 demies journées, du Lundi 25 au Vendredi 29 Avril

Tranche d'âge : Groupe des « Petits » de 4 ans à moins de 8 ans
Groupe des « Grands » de 8 ans à moins de 12 ans

Horaires : Petits - le matin de 9 h 30 à 12 h
Grands - l'après midi de 14 h à 16 h 30

Nombre de participants : De 8 à 15 enfants par groupe

Activités proposées :

Sports co. (Foot – Basket – Hand)	Stade ou Gymnase
Jeux de raquettes	Stade ou Gymnase
Course d'orientation	Stade
Jeux traditionnels	Stade ou Gymnase
V T T	Stade ou Circuit

Participation demandée : **Forfait 5 jours : 35 €**
Paiement à l'inscription - Chèques Vacances et Coupons Sport acceptés

Renseignements complémentaires et inscriptions jusqu'au Mardi 19 avril 2022, dans la limite des places disponibles, auprès de :

- Patrick LE FLOC'H Tél : 07 77 36 32 66
5, allée Louis Braille – MAROLLES SUR SEINE

Association Sportive de Marolles

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES

Section ELAN SPORTIF



Gym – Fitness

Zumba -step

ZUMBA FITNESS



DANS LE GYMNASE

LUNDI 19h00 à 20h00 : Renforcement Musculaires
MERCREDI 19h30 à 20h30: STEP : *Matériel fourni*
JEUDI 9h à 10h : Gym douce
VENDREDI 19h00 à 20h00 : Zumba

Pour tous renseignements complémentaires :

Céline (Présidente) au 06.61.06.44.83 ou chauviere.celine@gmail.com

COTISATION ANNUELLE FORFAITAIRE :
= 120 € → Adulte = 90 € → Ados de 15 à 18 ans

Il reste encore de la place !!!

La cotisation sera calculée au prorata des mois restant pour tous nouveaux adhérents arrivants en cours d'année

Possibilité d'assister et d'essayer gratuitement le premier cours

Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)